

PROCES-VERBAL DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil dix-neuf, le vingt et un novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de M. TURUBAN Marcel, Maire de Lézardrieux dans la salle du Conseil Municipal,

Date de la convocation : 15 novembre 2019

Étaient présents : Marcel TURUBAN, Catherine LOCKWOOD, Loïc CORDON, Thierry BUZULIER, Maryvonne LE BERRE, Marie-Claude ROYER, Loïc GUILLOU, Patricia LE FICHOUX, Dominique GUEGO, Rémy TOULLIC, Joël LE BIHAN, Camille GEFFROY, Michel LE GRAND, Annyvonne LE COQ, Armelle ANDRÉ,

Absente excusée : Corinne SCHUCHARD,

Absente: Marion SICOT

Nombre de conseillers : En exercice : 17 Présents :15 Votants : 15

Secrétaire de séance : Camille GEFFROY

Était également présente : Sylvie BRIAND – Secrétaire Générale

Départ de Camille GEFFROY à 19h30

Étaient présents : Marcel TURUBAN, Catherine LOCKWOOD, Loïc CORDON, Thierry BUZULIER, Maryvonne LE BERRE, Marie-Claude ROYER, Loïc GUILLOU, Patricia LE FICHOUX, Dominique GUEGO, Rémy TOULLIC, Joël LE BIHAN, Michel LE GRAND, Annyvonne LE COQ, Armelle ANDRÉ,

Absente excusée : Corinne SCHUCHARD, Camille GEFFROY,

Nombre de conseillers : En exercice : 17 Présents :14 Votants : 14

Secrétaire de séance : Loïc GUILLOU

Intervention de Laure Robigo, Pierre Lec'vien et Olivier Tuffier, futurs locataires de l'espace de travail partagé pour présentation de leur projet aux membres du Conseil Municipal et la façon dont ils envisagent de le faire fonctionner.

2019-08-01 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2019,

Le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2019 est adopté par 14 voix pour et une abstention (Camille GEFFROY).

2019-08-02- CONVENTION SCHEMA MUTUALISATION - LANNION TRÉGOR COMMUNAUTÉ,

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal de la convention concernant la réalisation de prestations de service entre la commune et Lannion Trégor Communauté, la première convention cadre prenant fin au 31/12/2019.

Cette convention a pour objet de fixer le cadre des prestations de service ponctuelles assurées par Lannion Trégor Communauté pour le compte de la commune, aussi bien que pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage d'opérations et la maîtrise d'œuvre de petites opérations d'aménagement urbain et de VRD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 14 voix pour et 1 abstention (Joël LE BIHAN) :

- accepte de confier à la Communauté la réalisation de prestations de service du bureau d'études de LTC pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage d'opérations de bâtiment, de voirie, réseaux, aménagement urbain et l'assistance à la passation de marchés publics,
- autorise le Maire à signer « la convention – cadre pour la réalisation de prestations de services entre commune et communauté » et tous documents afférents à ce dossier, convention qui s'appliquera du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022.

2019-08-03- AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE DE TRAVAIL PARTAGE : CONVENTION PARTICULIÈRE DE MUTUALISATION POUR L'ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE AVEC LE BUREAU D'ÉTUDES DE LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ

Rapporteur : M. le Maire

Vu les dispositions du CGCT, notamment les articles L.5111-1 et L.5211-39-1 ;

Considérant qu'en application des dispositions des articles précités du CGCT, la Commune peut confier par convention à la Communauté d'Agglomération Lannion-Trégor Communauté la réalisation de prestations de bureau d'études pour des opérations relevant de ses attributions quel que soit le montant ;

Vu la convention cadre entre Lannion-Trégor-Communauté et la Commune signée le 28 juillet 2017,

Considérant le projet d'aménagement d'un espace de travail partagé (dans les anciens locaux de la Perception) dont le coût prévisionnel des travaux est évalué à 120 000,00 €,

Les commissions Infrastructures-Urbanisme-Environnement et des Finances réunies le 18 novembre dernier ont émis un avis favorable à la signature de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage présentée par LTC pour l' aménagement d'un espace de travail partagé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à signer la convention particulière de mutualisation pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'aménagement d'un espace de travail partagé pour un montant de 4 800,00 € et le devis correspondant.

2019-08-04 -AMENAGEMENT D'UN ESPACE DE TRAVAIL PARTAGE : VALIDATION DU PROJET

Rapporteur : M. CORDON Loïc

Par délibération en date du 01 août 2019, le Conseil Municipal décidait à l'unanimité de retenir le Cabinet By Architectes afin de lui confier la maîtrise d'oeuvre dans le cadre de l'Aménagement d'un espace de travail partagé -dans les anciens locaux de la Perception.

M. CORDON présente aux membres du Conseil Municipal le projet de rénovation – le DCE - Dossier de Consultation des entreprises – proposé par le Cabinet By Architectes, projet présenté aux membres des Commissions Urbanisme- Infrastructures- Environnement- et des Finances le lundi 18 novembre 2019. Les travaux H.T. sont estimés à 120 000,00 €.

Après avoir entendu l'exposé de M CORDON, le Conseil Municipal a délibéré et décide à l'unanimité :

- de valider le projet de rénovation présenté par le Cabinet By Architectes,
- d'autoriser le maire à lancer le dossier de Consultation des entreprises- relatif à l'Aménagement d'un espace de travail partagé,

- d'autoriser le Maire à signer les marchés correspondants et tous documents se rapportant à ces décisions.
2019-08-05 - AMENAGEMENT D'UN ESPACE DE TRAVAIL PARTAGE : FONDS DE CONCOURS - LANNION TRÉGOR COMMUNAUTE
 Rapporteur : M. CORDON Loïc

Dans le cadre de l'aménagement de l'espace de travail partagé, dont l'installation est prévue dans les anciens locaux de la perception, la commune peut bénéficier du fonds de concours « installation ou maintien du commerce et de l'artisanat » auprès de Lannion Trégor Communauté. Celui-ci est d'un montant de 50 % du coût de l'opération HT plafonné à 15 000 €.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Coût total :

	Lot	Estimation H.T.
Construction	Désamiantage	11 000,00 €
	Couverture – chassis de toiture	5 500,00 €
	Menuiseries cloisons parquets	52 000,00 €
	Peintures – ravalement	13 000,00 €
	Carrelage – moquette	10 000,00 €
	Poêle à granules	10 500,00 €
	Electricité – Plomberie – Chauffage	18 000,00 €
	Total construction	120 000,00 €

Fonds de concours LTC : 15 000,00 € HT
 Fonds EUROPE -FEADER-LEADER : 64 000,00 € H.T.
 Autofinancement communal : 41 000,00 € HT

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : premier semestre 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le plan de financement tel que défini ci-dessus,
- de solliciter le fonds de concours auprès de Lannion Trégor Communauté,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces et actes nécessaires à la réalisation de l'opération.

2019-08-06 - RENOVATION DU COMMERCE « LA CAMBUSE » : CONVENTION PARTICULIÈRE AVEC LE BUREAU D'ÉTUDES DE LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTE

Rapporteur : M. le Maire

Vu les dispositions du CGCT, notamment les articles L.5111-1 et L.5211-39-1 ;
 Considérant qu'en application des dispositions des articles précités du CGCT, la Commune peut confier par convention à la Communauté d'Agglomération Lannion-Trégor Communauté la réalisation de prestations de bureau d'études pour des opérations relevant de ses attributions quel que soit le montant ;
 Vu la convention cadre entre Lannion-Trégor-Communauté et la Commune signée le 28 juillet 2017,
 Considérant le projet de rénovation de la « Cambuse » dont le coût prévisionnel des travaux est évalué à 90 000 ,00 €,

Les commissions Infrastructures-Urbanisme-Environnement et des Finances réunies le 18 novembre dernier ont émis un avis favorable à la signature de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage présentée par LTC pour la rénovation de la « Cambuse ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer la convention particulière de mutualisation pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la rénovation de la « Cambuse » pour un montant de 3 600 ,00 € et le devis correspondant.

2019-08-07- SDE : FOURNITURES ET POSE DE 2 PRISES DE COURANT

Rapporteur : M. CORDON Loïc

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le projet de fourniture et de pose de 2 prises de courant à Kermouster présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 380,00 € H.T. (coût total des travaux majoré de 5 % de frais de maîtrise d'œuvre).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A.et percevra de notre commune une subvention d'équipement : au taux de 60 %, conformément au règlement financier, calculée sur le montant H.T. de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5%.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

2019-08-08 - SDE : RENOVATION D'UN CABLE ELECTRIQUE

Rapporteur : M. CORDON Loïc

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le projet de rénovation d'un câble à Kermouster présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 410,00 € H.T. (coût total des travaux majoré de 5 % de frais de maîtrise d'œuvre).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A.et percevra de notre commune une subvention d'équipement : au taux de 60 %, conformément au règlement financier, calculée sur le montant H.T. de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5%.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

2019-08-09 - SDE : MODIFICATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC « TERRAIN DE FOOTBALL »

Rapporteur : M. CORDON Loïc

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le projet de modification du réseau d'Éclairage Public -Rénovation des vestiaires du stade Louis Druais - présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 5 500,00 € H.T. (coût total des travaux majoré de 5 % de frais de maîtrise d'œuvre).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A.et percevra de notre commune une subvention d'équipement : au taux de 60 %, conformément au règlement financier, calculée sur le montant H.T. de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5%.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

Départ de Camille GEFROY à 19h30

2019-08-10 - BUDGET DE LA COMMUNE : REALISATION D'UN EMPRUNT

Rapporteur : M. CORDON Loïc

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,
Vu le budget primitif de la Commune;

Considérant que dans son budget primitif, le Conseil Municipal a décidé la réalisation de travaux. Il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 300 000€.

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière,

Les Commissions Infrastructures- Urbanisme- Environnement et des Finances se sont réunies le 18 novembre 2019 et ont étudié les offres des banques qui ont été sollicitées à savoir le Crédit Agricole, le Crédit Mutuel de Bretagne et la Caisse d'Épargne.

Après en avoir délibéré, et étudié la proposition des Commissions Infrastructures- Urbanisme- Environnement et des Finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

Article 1 : d'adopter le plan de financement ci-dessous nécessaire à l'équilibre de l'opération avec le Crédit Mutuel de Bretagne,

Article 2 : Principales caractéristiques du prêt
Montant : 300 000 € Durée : 15 ans
Conditions Financières : Prêt à taux fixe 0,49%
Echéances et paiement des intérêts: Mensuelle
Amortissement constant: Taux nominal
Commission d'engagement : 0,49%

Article 3 : d'autoriser le maire à signer le contrat de prêt auprès du Crédit Mutuel de Bretagne.

2019-08- 11 - TARIFS COMMUNAUX 2020,

Rapporteur : M. CORDON Loïc

M. CORDON présente aux membres du Conseil Municipal les tarifs communaux 2020. Les commissions des Finances et Infrastructures- Urbanisme-Environnement réunies le 18 novembre 2019 proposent de n'appliquer aucune augmentation pour 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de n'appliquer aucune augmentation et d'approuver les tarifs communaux 2020 présentés par les commissions des Finances et Infrastructures- Urbanisme-Environnement comme suit :

DROIT DE PLACE	Tarifs 2020
Abonné (mètres linéaire)	0,47 €
Occasionnel (mètres linéaire)	1,03 €
Abonné hors marché (mètre linéaire)	0,47 €
Fêtes foraines (mètres linéaire)	0,65 €
Spectacle de marionnettes	gratuité

CONCESSIONS CIMETIERE	Tarifs 2020
15 ans	2m ² : 42 €
	4 m ² : 84 €
30 ans	2 m ² : 130 €
	4 m ² : 260 €
50 ans	2 m ² : 262 €
	4 m ² : 524 €

CONCESSIONS COLUMBARIUM	Tarifs 2020
30 ans (35x35) 2 urnes	629,00 €
30 ans (50x50) 4 urnes	744,00 €
30 ans (3 urnes)	681,00 €

CAVURNE	Tarifs 2020
30 ans	350,00 €

TARIFS LOCATIONS D'ENGINS ROULANTS

A titre tout à fait exceptionnel, quand l'usager n'a pas d'autre solution, le Conseil Municipal décide d'adopter les tarifs suivants :

TARIFS LOCATIONS D'ENGINS ROULANTS	Tarifs 2020
Camion + chauffeur HT/heure	48,00 €
Tracto pelle + chauffeur HT/heure	69,00 €

PRIX DES PHOTOCOPIES

PHOTOCOPIES	Tarifs 2020
Format A4	0,30 €
Format A3	0,50 €
Format A 4 couleur	1,00 €
Format A 3 couleur	1,25 €

Les photocopies sont gratuites et en noir et blanc pour les associations communales.

LOCATION DES SALLES

Salle Polyvalente :

Pour la collecte du sang, (2fois par an) la salle polyvalente sera prêtée gratuitement. Une fois par an, chaque association communale bénéficie gratuitement de la location de la salle polyvalente. Une fois par an, les associations suivantes bénéficient gratuitement de la salle Polyvalente (hors utilisation des installations de cuisine) : - Téléthon, Presqu'île à tue tête, Marmouzien, Restos du Coeur. Toute réservation de la salle Georges Brassens doit intervenir 15 jours avant la manifestation.

LOCATION SALLE POLYVALENTE	Tarifs 2020
<i>LEZARDRIVIEN</i>	
Apéritif	116,00 €
Repas lunch	172,00 €
Bal	172,00 €
Banquet mariage	172,00 €
2ème jour	116,00 €
Utilisation à titre privé (lucratif)	298,00 €
Théâtres/Loto	164,00 €
Réunion (sans droit d'entrée)/h	24,00 €
<i>Bourse aux vêtements/brocante</i>	
- Jour	165,00 €
- Jour supplémentaire	163,00 €
-Week end	313,00 €
Exposition artistique 2 jours	285,00 €
Caution	500,00 €

LOCATION SALLE POLYVALENTE	Tarifs 2020
<i>ORGANISME EXTERIEUR</i>	
Apéritif	173,00 €
Repas lunch	285,00 €
Bal	323,00 €
Banquet mariage	344,00 €
2ème jour	173,00 €
Utilisation à titre privé (lucratif)	298,00 €
Théâtres/Loto	285,00 €
Réunion (sans droit d'entrée)/h	32,00 €
<i>Bourse aux vêtements/brocante</i>	
- Jour	165,00 €
- Jour supplémentaire	163,00 €
-Week end	313,00 €
Exposition artistique 2 jours	285,00 €
Caution	500,00 €

MATERIEL DEGRADÉ

Vaisselle	Tarifs 2020
Petite cuillère	1,05 €
Cuillère	3,45 €
Fourchette	3,45 €
Couteau	3,45 €
Verre	1,05 €
Flûte	3,45 €
Petite tasse	1,75 €
Ramequin	1,05 €
Assiette	5,80 €
Petite assiette	2,75 €
Salière	3,45 €
Corbeille à pain	5,75 €
Plat porcelaine	28,85 €
Plat à gratin	28,85 €
Soupière inox	28,85 €
Plat inox	14,45 €
Carafe	10,00 €
Pichet	5,80 €
Louche	14,45 €
Ecumoire	14,45 €
Vase	21,65 €
Ménagère	31,65 €
Tire-bouchon	5,80 €
Marmite	168,00 €
Faitout	168,00 €
Plateau de service	14,50 €
Casserole	168,00 €
Cuillère à soupe (DEGRENNE)	4,35 €
Fourchette detable (DEGRENNE)	4,35 €
Cuillère à café (DEGRENNE)	1,85 €
Couteau à steak (DEGRENNE)	4,35 €

FORFAIT CUISINE + COUVERTS**Tarifs 2020**

ASSO. LOCALES, LEZARDRIEUS	
1 à 100 personnes	91,00 €
101 à 200 personnes	126,00 €
201 à 300 personnes (capacité max 330 pers	148,00 €
ORGANISME EXTERIEUR	
1 à 100 personnes	126,00 €
101 à 200 personnes	160,00 €
201 à 300 personnes (capacité max 330 pers	186,00 €

Salle de l'Ermitage

Toute réservation de la salle de l'Ermitage doit intervenir 15 jours avant la manifestation.

LOCATION SALLE DE L'ERMITAGE	Tarifs 2020
<i>Asso locales/patriotiques Cantonales</i>	
Réunions	0,00 €
Caution de	500,00 €
Apéritif – buffet froid	104,00 €
<i>LEZARDRIVIENS (fête, anniversaire...)</i>	
Apéritif – buffet froid	104,00 €
<i>Asso. Extérieures et privées</i>	
Réunion (prix/heure)	21,00 €
Apéritif – buffet froid	139,00 €
Caution	500,00 €

Club House

Toute réservation de la salle de l'Ermitage doit intervenir 48 heures avant la manifestation.

LOCATION CLUB HOUSE	Tarifs 2020
Réunion asso locales	gratuité
Organismes extérieurs tarif/heure	10,00 €
Caution de	130,00 €

Salle de Kermouster

Toute réservation de la salle de l'Ermitage doit intervenir 48 heures avant la manifestation.

LOCATION SALLE KERMOUSTER	Tarifs 2020
<i>Asso locales et privés Lézardrivien</i>	
Réunions (sans droit d'entrée)/heure	gratuité
Apéritif – buffet froid	58,00 €
Exposition artistique/semaine	42,00 €
CAUTION (dégâts ménage)	130,00 €

<i>Asso. Extérieures et privées</i>	
Réunion (prix/heure)	19,00 €
Apéritif – buffet froid	76,00 €
Exposition artistique/semaine	47,00 €
Activité à l'année/demi-journée	13,00 €
CAUTION (dégâts ménage)	130,00 €

LOCATION DE MATERIEL (Associations extérieures, particuliers)
Associations de Lézardrieux, mairie : sans caution

LOCATION DE MATERIEL	Tarifs 2020
Locations plateaux + chaises + tréteaux (8 per	6,40 €
Caution par plateaux + chaises + tréteaux (8 p	130,00 €
Location couvert complet (fourchette, couteau, cuillère, assiette, verre)	0,85 €
Caution couvert complet	23,00 €
Location verres en plateau de 25	6,10 €
Caution de 25 verres	31,00 €
Location flûtes	
Caution flûtes	
Chaise uniquement Lézardrieviens	0,50 €
Caution Lézardrieviens	10,00 €
Location de plateau seul	2,00 €

TARIFS DE LA CANTINE/GARDERIE

TARIFS DE LA CANTINE	Tarifs 2020
Plein tarif	2,80 €
Famille nombreuse (3 enfants)	2,30 €
Adulte	4,30 €

TARIFS GARDERIE	
Matin	1,25 €
16h30 à 18h00	1,35 €
18h à 18h30	0,65 €

TARIFS CAMPING MUNICIPAL

CAMPING	Tarifs 2020
Campeur adulte	3,80 €
Enfant -12 ans	1,20 €
Camping car (emplacement + véhicule)	5,15 €
Fourniture électrique	3,60 €
Garage mort/jours	10,30 €
CAUTION (dégâts ménage)	50,00 €
Utilisation de la borne camping-cars	0
Animaux	1,05 €
Deux roues + tente (demi-emplacement)	3,10 €

2019-08-12- DÉCISION MODIFICATIVE n°2 : COMMUNE,

Rapporteur : M. CORDON Loïc

Après avoir entendu l'avis favorable des commissions Infrastructures-Urbanisme-Environnement et des Finances réunies le 18 novembre 2019, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les opérations budgétaires suivantes:

Fonctionnement

Dépenses

Chapitre 65 compte 6542	
Créances éteintes	1 362,00 €
Chapitre 65 compte 657361	
Caisse des Ecoles	5 000,00 €

Fonctionnement

Dépenses

Chapitre 11 compte 6188	
Autres frais divers	- 362,00 €
Chapitre 11 compte 61524	
Bois et forêts	- 1 000,00 €
Chapitre 11 compte 6237	
Publications	- 5 000,00 €

2019-08-13- DÉCISION MODIFICATIVE n°1 : LOT. BEG TY MEUR,

Rapporteur : M. CORDON Loïc

Après avoir entendu l'avis favorable des commissions Infrastructures-Urbanisme-Environnement et des Finances réunies le 18 novembre 2019, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'adopter les opérations budgétaires suivantes:

Dépenses

Fonctionnement

Chapitre 011 compte 605	
Achats de matériel, équipements et travaux 2	9 756,40 €

Investissement

Chapitre 040 compte 3555	
Terrains aménagés	28 577,94 €

Recettes

Fonctionnement

Chapitre 70 compte 7015	
Ventes de terrains aménagés	- 18 821,54 €

Chapitre 042 compte 71 355	
Variation des stocks de terrains aménagés	28 577,94 €

Investissement

Chapitre 16 compte 1641	
-------------------------	--

Emprunts en euros 28 577,94 €
2019-08-14- DÉCISION MODIFICATIVE n°1 : DOMAINE DES 3 ORMES,
Rapporteur : M. CORDON Loïc

Après avoir entendu l'avis favorable des commissions Infrastructures-Urbanisme-Environnement et des Finances réunies le 18 novembre 2019, le Conseil Municipal a délibéré, décide à l'unanimité d'adopter les opérations budgétaires suivantes:

Dépense

Fonctionnement

Chapitre 011 compte 6045
Achats d'études, prestations de service 26 930,00 €
Investissements

Chapitre 40 compte 315 op 011
Terrains à aménager 26 930,00 €

Recettes

Fonctionnement

Chapitre 042 Art 60 315
Variation des stocks des terrains à aménager 26 930,00 €

Investissement
Chapitre 16 Art 1641 26 930,00 €

2019-08-15- DECISION MODIFICATIVE n°1 : PORT DE PLAISANCE,

Rapporteur : M. Le Maire

Après avoir entendu l'avis favorable des commissions Développement Portuaire Maritime et des Finances réunie le 13 novembre 2019, le Conseil Municipal a délibéré et a adopté à l'unanimité les opérations budgétaires suivantes:

Investissement

Dépense

Chapitre 023 compte 2312 op 033
Immobilisations corporelles en cours/terrains 900 000,00 €

Recette

Chapitre 23 compte 2312 op 033
Terrains 900 000,00 €

Investissement

Recette

Chapitre 23 compte 238
Avances - 900 000,00 €

Dépense

Chapitre 23 compte 238
Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations - 900 000,00 €

2019-08-16 - SUBVENTION 2019:COMICE AGRICOLE

Rapporteur : M. le Maire

Auparavant versée par Lannion Trégor Communauté, cette subvention le sera désormais par les communes, cette association n'étant pas reconnue d'intérêt communautaire.

Le comice agricole de la presqu'île devait percevoir la somme de 3305,00 €, somme qui a été répartie entre les sept communes de la Presqu'île, à charge pour elle de reverser leur part.

En vertu de ce principe l'attribution de compensation de Lézardrieux a été corrigée d'un montant positif de 606,00 € dès cette année 2019.

Lors de la réunion du 18 novembre 2019 des Commissions Infrastructures- Urbanisme- Environnement et des Finances, les membres ont proposé de verser cette somme au titre de la subvention 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de verser une subvention d'un montant de 606,00 € à titre de soutien pour cette manifestation .

2019-08-17 – DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PORTION DE TERRAIN COMMUNAL PLACE DU CENTRE

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la demande de M. et Mme KERBIGUET Bruno qui sollicitent l'acquisition d'une bande de terrain Place du Centre adossée à leur propriété entre le numéro 12 qui leur appartient et le numéro 13 qui appartient à Mme HAMON Annie, pour une surface d'environ 10 m² appartenant à la commune.

Ce chemin n'est pas emprunté par le public mais dessert les deux propriétés sises aux numéros 12 et 13.

Mme HAMON par courrier a confirmé « qu'ayant ouverture sur ce chemin, l'absolu nécessité du maintien de son droit de passage et son inscription dans l'acte d'acquisition, ainsi que la possession d'une clé en cas de pose d'un portail ».

Après avoir entendu l'avis des commissions Finances et Infrastructures- Urbanisme qui se sont réunies le 18 novembre dernier et ont proposé à l'unanimité d'émettre un avis favorable pour cette cession au tarif à 2€ le m²,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide:

- de vendre cette portion de terrain communal d'une superficie de 10 m² environ moyennant 2 euros le m².
- de maintenir un droit de passage de Mme HAMON Annie, et l'inscription de ce droit dans l'acte d'acquisition, ainsi que la possession d'une clé en cas de pose d'un portail ,
- Tous les frais afférant à ce dossier (géomètre, frais notariés...) seront à la charge de M et Mme KERBIGUET Bruno,
- de donner tous pouvoirs au Maire pour la signature de l'acte de vente.

2019-08-18- PORT DE PLAISANCE : TARIFS 2020,

Rapporteur : M BUZULIER Thierry

M. Thierry BUZULIER propose deux tarifs du Port pour 2020. En effet, la commission Développement Portuaire et Maritime et la commission des finances qui se sont réunies le 13 novembre 2019 ont décidé de proposer 2 tarifs, une augmentation de 1,5% et 2% au Conseil Municipal pour 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer une augmentation de 1,5%

pour 2020, soit les tarifs suivants :

TARIFS 2020

longueur hors tout mesurée

% Augmentation	1,50%											
CAT.	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
Long. M	<5,5	<6,5	<7,5	<8,5	<9,5	<10,5	<11,5	<12,5	<13,5	<14,5	<15,5	>=15,5
ANNEE												
Pontons(eau profonde)	996	1057	1125	1323	1548	1786	2042	2312	2597	2909	3230	3450
Pontons(à flot)	950	1008	1074	1262	1477	1705	1948	2205	2481	2777	3081	3292
Bouées	532	558	589	690	809	937	1069	1199	1350	1506	1676	1787
Men Fang H	479	502	527	622	731							
Men Fang E	347	362	382	450	525							
Mois ETE**												
Pontons(eau profonde)	243	259	295	329	378	427	476	558	608	675	756	886
Pontons(à flot)	231	247	283	314	360	407	455	532	582	643	722	836
Bouées	165	181	211	225	242	285	317	330	346	377	451	513
Men Fang H	119	136	149	165	181							
Men Fang E	90	106	119	136	165							
Mois HIVER												
Pontons(eau profonde)	145	155	178	197	226	257	285	335	364	405	454	532
Pontons(à flot)	139	148	170	188	216	245	273	319	349	386	433	501
Bouées	99	109	127	135	145	172	190	198	208	226	270	308
Men Fang H	71	81	89	99	109							
Men Fang E	54	63	71	81	99							
JOUR												
Pontons été	17	18	20	25	28	32	36	41	45	49	54	63
Pontons hiver	12	13	16	19	20	23	25	26	28	31	37	41
Bouées	12	13	16	17	18	20	23	24	25	29	35	39
Men Fang H	8	9	11	12	13							
Men Fang E	6	7	8	9	12							

Majoration de 2€ par mètre par bateau > 16,5 m

Multicoques sur ponton : tarif de la catégorie x 1,5

Les tarifs à la journée incluent: wifi, eau, électricité et accès aux sanitaires

Annexes : 152 € TTC

****ETE**

A partir du 13eme jour, application du tarif mensuel

Période d'été: du 1er Mai au 30 Septembre/Période d'hiver : du 1er octobre au 30 avril

Période d'hiver: du 1er Octobre au 30 Avril

TARIFS 2020 - AIRE TECHNIQUE (longueur hors tout mesurée)

CAT.	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
Long. M	<5,5	<6,5	<7,5	<8,5	<9,5	<10,5	<11,5	<12,5	<13,5	<14,5	<15,5	>=15,5
Jour	3 €	3 €	4 €	6 €	7 €	8 €	10 €	12 €	14 €	16 €	19 €	22 €
Semaine	11 €	14 €	19 €	23 €	31 €	39 €	45 €	53 €	61 €	70 €	80 €	92 €
Mois	37 €	46 €	60 €	73 €	92 €	112 €	132 €	158 €	183 €	212 €	242 €	274 €
Mois, au-delà 3 mois	40 €	51 €	65 €	82 €	102 €	123 €	147 €	172 €	203 €	232 €	267 €	302 €

Les séjours sur cette zone sont facturés à la journée, à la semaine et au mois.

Le premier mois est gratuit pour les titulaires d'un contrat de location avec le port de plaisance de Lézardrieux.

Au-delà des 3 premiers mois une majoration de 10% est appliquée; au-delà de 12 mois, le tarif est doublé

Multicoques sur ponton : tarif de la catégorie x 1,5

Tarifs professionnels : un module comprenant une borne d'alimentation eau et électricité 750 €/an.

Tarifs professionnels : un module sans borne d'alimentation eau et électricité 650 €/an

Les tarifs 2020 de « l'aire technique secondaire » seront en valeur ceux de 2019 avec doublement au bout d'un an.

TARIFS 2020 - AIRE DE CARENAGE (longueur hors tout mesurée)

CAT.	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
Long. M	<5,5	<6,5	<7,5	<8,5	<9,5	<10,5	<11,5	<12,5	<13,5	<14,5	<15,5	>=15,5
Aire (24 heures)	31 €	35 €	37 €	40 €	42 €	46 €	48 €	50 €	53 €	56 €	70 €	
Aire (jour addit.)	31 €	35 €	37 €	40 €	42 €	46 €	48 €	50 €	53 €	56 €	70 €	
Bers/jour (<=30 jours)	2 €	2 €	2 €	2 €	2 €	2 €	2 €	2 €	2 €	2 €	2 €	
Bers/jour (>30 jours)	21 €	21 €	21 €	21 €	21 €	21 €	21 €	21 €	21 €	21 €	21 €	

Les détenteurs d'un contrat annuel au port de Lézardrieux bénéficient d'une remise de 25% sur le forfait 48 heures.

TARIFS 2020 - MANUTENTION (longueur hors tout mesurée)

CAT.	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
Long. M	<5,5	<6,5	<7,5									
Forfait aire de carénage (A/R,48h)	115 €	122 €	140 €									
Forfait Mer/AC/ZT/Mer	137 €	146 €	162 €									
Zone Technique (A/R)	86 €	90 €	105 €									

CARENAGE €/jeton 3,00 €

AMODIATION surface construite €/m2/an 14,84 €

AMODIATION surface non-construite €/m2/an 3,00 €

ZONE DES CRACLAIS Amarrage à l'année 195 €

Mois d'été 114 €

ZONE DE TRAOU TREIZ 19 €

2019-08-19 - Concession de l'Établissement, de l'Entretien et de l'Exploitation d'un Port de Plaisance à la Commune de Lézardrieux: Avenant n°3

Rapporteur : M BUZULIER Thierry

Monsieur BUZULIER rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de sa séance du 23 mai 2019, l'Assemblée avait à l'unanimité, décidé de solliciter du Conseil Départemental, l'examen d'un avenant au cahier des charges avenant qui permettrait un élargissement des activités possibles sur le port.

Le Conseil Départemental a pris acte de la demande du Conseil Municipal .

M BUZULIER donne lecture aux membres du Conseil Municipal de l'avenant N°3.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise M le Maire à signer cet avenant n° 3 à la Concession, tel qu'annexé à la présente délibération.

2019-08-20- QUESTIONS DIVERSES

2019-08-21- INFORMATIONS DIVERSES

Commissions Développement Portuaire et Maritime et Finances : lundi 16 décembre 2019,

Prochain Conseil Municipal : jeudi 19 décembre 2019,

Voeux du Maire : vendredi 03 janvier 2020.

La séance est levée à 21 heures